

AGENCE DE CHAUMONT
AGENCE DE JOINVILLE
AGENCE DE LANGRES
CONTACT@HAMARIS.FR



QUE FAIRE quand votre voisin fait trop de bruit ?

Dans un premier temps, rencontrez la personne concernée, avec courtoisie, pour essayer de trouver un terrain d'entente.

Si le bruit persiste, **envoyez un courrier à votre agence** en indiquant votre nom et adresse ainsi que la cause, le lieu, le nombre de fois et la durée du bruit qui vous importune. Vous pouvez également **alerter votre mairie**, rencontrer un médiateur ou, dans les cas extrêmes, aller devant un juge.

Pour plus d'informations :
Centre d'Information et
de Documentation sur le Bruit
01 47 64 64 64 ou www.bruit.fr

N° UNIQUE

 **03 25 32 33 00***

*Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi)

N° D'URGENCE

 **0 969 32 52 00***

APPEL NON SURTAXÉ

*Numéro disponible en dehors des heures d'ouverture, week-end et jours fériés



Hamaris - OPH de la Haute-Marne

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 2059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

INFOS PRATIQUES

LE BRUIT

Vivre en bon voisinage



LES EFFETS DU BRUIT SUR LA SANTÉ



56%

des français souffrent du bruit, notamment causé par le voisinage. Le bruit peut entraîner fatigue, stress, irritabilité et insomnie.



80db

Soumettre vos oreilles à un bruit prolongé de 80db (décibels), comme une tondeuse à gazon, diminue votre capacité auditive pendant un instant.



10h

Le temps de repos dont l'oreille a besoin après avoir été exposée pendant 5 heures à un volume de 110 db (discothèque par exemple).



Une fois abîmées, les cellules de l'oreille ne se renouvellent JAMAIS.

LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE LE BRUIT

Voici quelques astuces simples qui vous permettront de faire moins de bruit et de vivre ainsi en bon voisinage.

Une fête à la maison ?

- Pensez à en informer votre voisin.
- Saluez vos amis à l'intérieur de votre logement, plutôt que sur le palier.

Un chien qui aboie ?

Votre animal de compagnie aboie lorsqu'il est seul : pensez au collier anti-aboiement qui est inoffensif pour votre chien.

Vibration des appareils ménagers

- Il suffit de laisser un espace entre vos appareils et entre eux et le mur, ainsi que des patins anti-vibratiles pour éviter leur vibration.
- Une étiquette classe A est recommandée.

RAPPEL

22h n'est pas l'heure jusqu'à laquelle on peut faire du bruit. Le code de la santé (art. L1) punit d'une amende de 450€ toute personne qui trouble le voisinage, de jour comme de nuit.

Vous aimez la musique ?

- Décidez avec vos voisins de créneaux horaires pendant lesquels vous pouvez jouer de votre instrument ou écouter de la musique.
- Vous pouvez aussi utiliser des écouteurs.

Bruits de chaise, de pas

- Une paire de pantoufles, un tapis et le tour est joué !
- Placez des embouts en feutrine sous vos chaises ou vos meubles pour éviter les crissements.

